



# CONDITIONS GENERALES DE LOCATION BLEUMIMOSA

Monsieur et Madame LECONTE  
88 Bis route de Lambell  
29910 TREGUNC  
Tél. 06 15 28 49 97  
Email : [contact@bleumimosa.com](mailto:contact@bleumimosa.com)

## 1- CONTRAT

L'engagement du locataire est concrétisé par la signature du Bon de Réservation et le paiement de l'acompte. L'engagement du propriétaire est matérialisé par une confirmation de réservation expédiée au locataire par email ou courrier postal. La location est conclue à l'encaissement de l'acompte et prend effet à la date de signature du bon de réservation.

## 2- PRIX

Le prix comprend le loyer incluant les charges d'eau et d'électricité selon la période. En complément viennent s'ajouter les frais des options, à savoir la location de linge, le ménage, la présence d'animaux domestiques, l'utilisation de la borne Wifi par semaine. Les frais de taxe de séjour pour un hébergement classé trois étoiles (classement préfectoral 2011) sur la commune de Trégunc s'ajoutent au prix de l'hébergement.

## 3- PAIEMENT

A la réservation : 25% du prix du loyer payé par chèque fera office d'acompte. Le règlement du montant du loyer restant dû devra être versé par chèque ou virement trois semaines avant le début du séjour. Le manquement de ce paiement entraînera l'annulation de la location, dans ce cas les conditions d'annulation du § 6 s'appliquent (90 % du prix du séjour sera réglé au propriétaire à titre d'indemnité). A l'arrivée dans les locaux : la caution, la taxe de séjour et les options éventuelles.

## 4- ANNULATION

Toute annulation devra faire l'objet d'un courrier recommandé. Plus de 3 mois avant le début de la location, l'acompte versé sera restitué au locataire. Entre 3 mois et 2 mois avant le début de la location, l'acompte versé sera retenu à titre d'indemnité. Entre 2 mois et 3 semaines avant le début de la location : 50% du prix de la location sera réglé au propriétaire à titre d'indemnité. Moins de 3 semaines avant le début du séjour, 90 % du prix du séjour sera réglé au propriétaire à titre d'indemnité. Nous vous conseillons de souscrire auprès d'un assureur une garantie annulation.

Toute annulation du fait du propriétaire entraînera le remboursement de l'acompte au locataire, sauf en cas d'accord amiable ayant pour objet l'acceptation d'un séjour de substitution proposé par le propriétaire.

## 5- OBLIGATION DU LOCATAIRE

Le locataire jouira des lieux loués en bon père de famille et veillera au bon entretien des lieux. Il est interdit de déplacer lits et gros meubles. Il s'abstiendra de jeter dans les sanitaires des objets ou produits susceptibles d'endommager le fonctionnement du système des eaux usées (eau de javel interdit). Les animaux domestiques sont admis selon l'accord du propriétaire et pour un montant forfaitaire selon nos tarifs en vigueur, race et quantité devront être précisées sur le Bon de Réservation. Le locataire s'engage à fournir sur simple demande une attestation couvrant la responsabilité en matière de risques locatifs.

## 6- CAUTION

Une caution obligatoire et forfaitaire sera versée au propriétaire à l'arrivée pour répondre des dégâts qui pourraient être imputables au locataire. La caution ne pourra excéder le montant maximum des 350 Euros. Cette caution sera restituée au locataire sous 10 jours par chèque ou virement après l'état des lieux de sortie accompagnée de la facture correspondante au séjour effectué (déduction faite des retenues en cas de dégâts éventuels, des options de dernière minute, des charges en cas de départ hors présence du propriétaire).

## 7- ARRIVEE - DEPART

Le locataire informera le propriétaire de son heure d'arrivée (si tardive). Le locataire pourra prendre possession des lieux à compter du premier jour de location entre 17 heures et 20 heures et devra libérer les lieux le dernier jour du contrat de location avant 11 heures. Il appartient au locataire sortant de se charger du ménage de fin de séjour et de rendre les lieux en parfait état de propreté. Au cas où les lieux ne seraient pas restitués en bon état de propreté, le propriétaire se réserve le droit de faire effectuer le ménage par une entreprise de nettoyage aux frais du locataire sortant au prix horaire de 30 Euros. Ces frais seront automatiquement déduits de la caution.

## 8- FACTURE

Une facture sera adressée au locataire au plus tard sous 10 jours par courrier après vérification de l'état des lieux de sortie et de propreté. La caution sera restituée et jointe à la facture – § 6, § 7

## 9- MATERIEL FOURNI

Une liste complète et détaillée sera fournie au locataire lors de son entrée dans les lieux, elle fera office de support pour l'état des lieux de sortie. L'inventaire étant fait en début de saison, il appartiendra au locataire de mentionner au propriétaire et dans les plus brefs délais tout objet manquant ou dégradation constatée.

## 10- JURIDICTION

En cas de litige, le Tribunal compétent sera celui de Quimper.

Adresse du gîte : Gîte Bleumimosa, Lieu-dit Keroriou, 29910 TREGUNC